

DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Conseil du	27 juin 2019 à 19h00	Lieu	Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb, 1 rue du Stade à Bischwiller
N° de la délibération	2019-CC-127	Titre	PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU : modification n°4 - approbation
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
Date de la convocation	20 juin 2019		
Président de séance	M. Claude STURNI	PJ	NOTICE EXPLICATIVE REGLEMENT GRAPHIQUE RAPPORT DE PRESENTATION RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
Secrétaire de séance	M. Raymond GRESS		
Membres en exercice	74		
Présent(e)s	52	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Pierrot WINKEL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Eric BASTIAN, M. Claude BEBON, M. Gérard BECKER, Mme Sophie BIEBER, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, Mme Françoise DELCAMP, M. Patrick DENNI, M. Pierre FENNINGER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, M. Christian GUETH, M. Michel HARTMANN, Mme Mireille ILLAT, M. Jean-Pierre JOST, M. Clément JUNG, Mme Cathy KIENTZ, M. Luc LEHNER, Mme Marguerite LEMAIRE, Mme Stéphanie LISCHKA, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Alain RHEIN, Mme Christine SCHMELZER, M. Alfred SLOVENCIK, M. Michel THIEBAUT, Mme Coralie TIJOU, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, Mme Nadia ZAEGEL, M. Dany ZOTTNER.	
Présent(e)s Suppléant(e)s	8	M. Paul ADAM à M. Alex FERRY, M. Robert FRICKER à M. Jean-Luc LEONHARD, Mme Dorothee KRIEGER à M. Christian VIGHI, M. Jean-Marie SANDER à M. Daniel KLIEBER, M. Patrick SCHOTT à Mme Françoise KEIFF, M. Fernand VIERLING à Mme Danielle SCHUSTER, M. Etienne VOLLMAR à Mme Isabelle WENGER, M. Gérard VOLTZ à Mme Marie-Rose KERN.	
Absent(e)s non excusé(es)	4	M. Francis BRAYE, M. Laurent SUTTER, M. Eric VIAL, M. Francis WEBER.	

Procuration(s)

12

M. Jean-Denis ENDERLIN à M. Daniel DE BONN, M. Gunter SCHUMACHER à M. Raymond GRESS, M. François ANSTETT à M. Alfred SLOVENCIK, Mme Isabelle DEUTSCHMANN à M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Yves FREIBURGER à M. Gérard BECKER, M. Dominique GERLING à Mme Isabelle DOLLINGER, M. Claude LAMBERT à M. Philippe SPECHT, M. Vincent LEHOUX à Mme Christine SCHMELZER, Mme Simone LUXEMBOURG à M. André ERBS, M. Patrick MERTZ à M. Jean-Lucien NETZER, M. Guy REPP à M. Michel HARTMANN, M. Jean-Marc STEINMETZ à M. Pierrot WINKEL.

N° de la délibération	2019-CC-127	Titre	PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU : modification n°4 - approbation
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement		

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville Haguenau a été approuvé le 19 novembre 2012, puis modifié le 22 septembre 2014, le 19 septembre 2016 et le 13 septembre 2018. Les annexes du PLU ont également été mises à jour par arrêtés du 26 septembre 2017 et du 23 avril 2019.

Afin de permettre la requalification d'un ancien site de production situé route de Marienthal (TIXIT) et l'extension d'une concession automobile située route de Strasbourg la modification à la marge du règlement graphique est nécessaire. Aussi, la Communauté d'Agglomération a lancé une procédure de modification n° 4 du PLU de Haguenau.

Cette procédure s'inscrit dans les possibilités de modifications au titre de l'article L.153-31 du Code de l'Urbanisme. En effet, la procédure ne tend à modifier le règlement graphique sans porter atteinte au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et sans réduire une protection.

Conformément à la procédure édictée par le Code de l'Urbanisme, le projet de modification a fait l'objet d'une saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), d'une consultation des personnes publiques associées et d'une enquête publique.

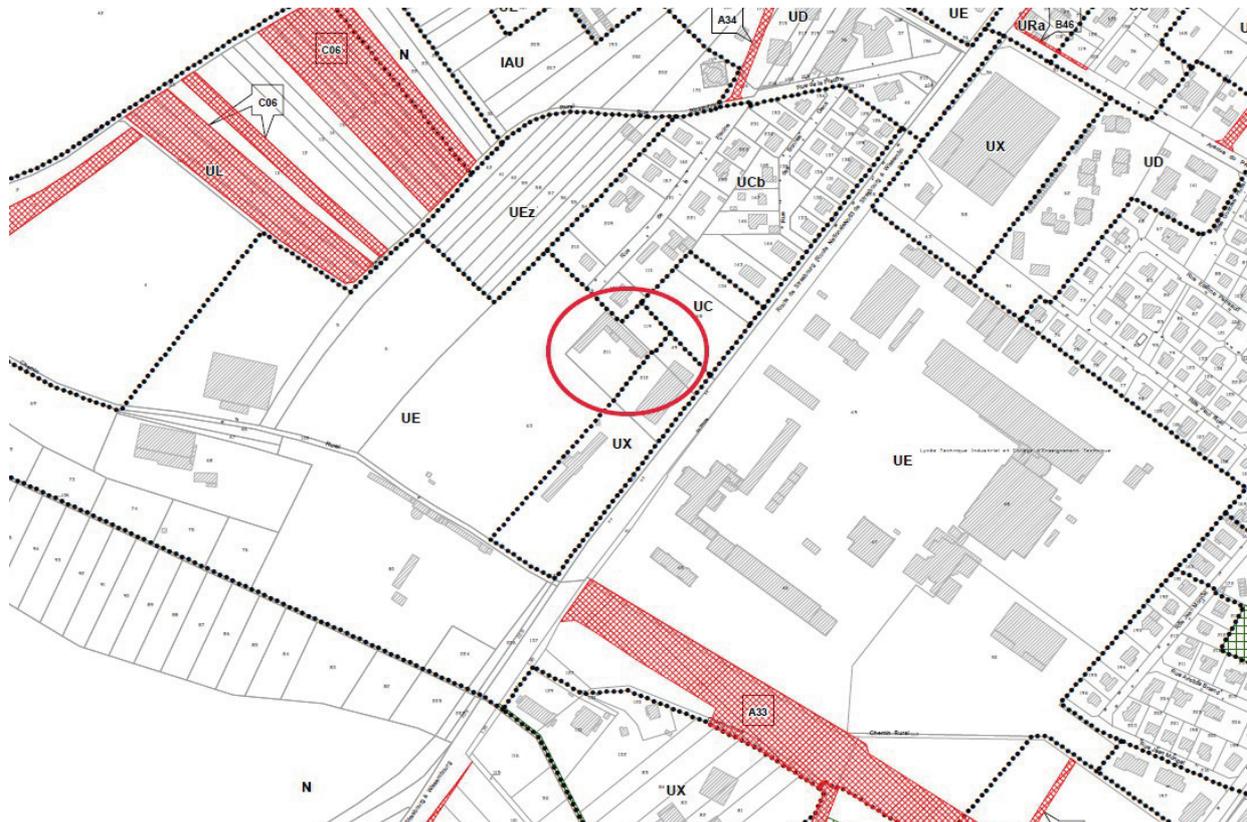
La MRAe, a décidé de ne pas soumettre la modification n° 4 à évaluation environnementale. Les personnes publiques associées consultées n'ont fait part d'aucune observation.

La modification n° 4 du PLU de Haguenau porte sur les points suivants :

1. Zone UX route de Strasbourg

Actuellement la zone UX située le long de la route de Strasbourg en face du lycée Heinrich-Nessel couvre les terrains supportant l'hôtel-restaurant les Pins et la concession BMW. A l'arrière de cette zone une grande zone UE destinée à des constructions à usage d'équipements a été délimitée.

Ce terrain fait d'ores et déjà l'objet d'une exploitation par le garage pour des besoins de stationnement notamment. Au vu de l'étendue de la zone UE par ailleurs, ce projet ne remet pas en question la cohérence de la zone UE dans sa globalité. En effet, la zone UE, englobant les équipements sportifs situés rue de la Piscine mais également les équipements scolaires situés route de Strasbourg, présente une superficie globale de plus de 28 hectares alors que la partie à reclasser en zone UX porte sur 34 ares.

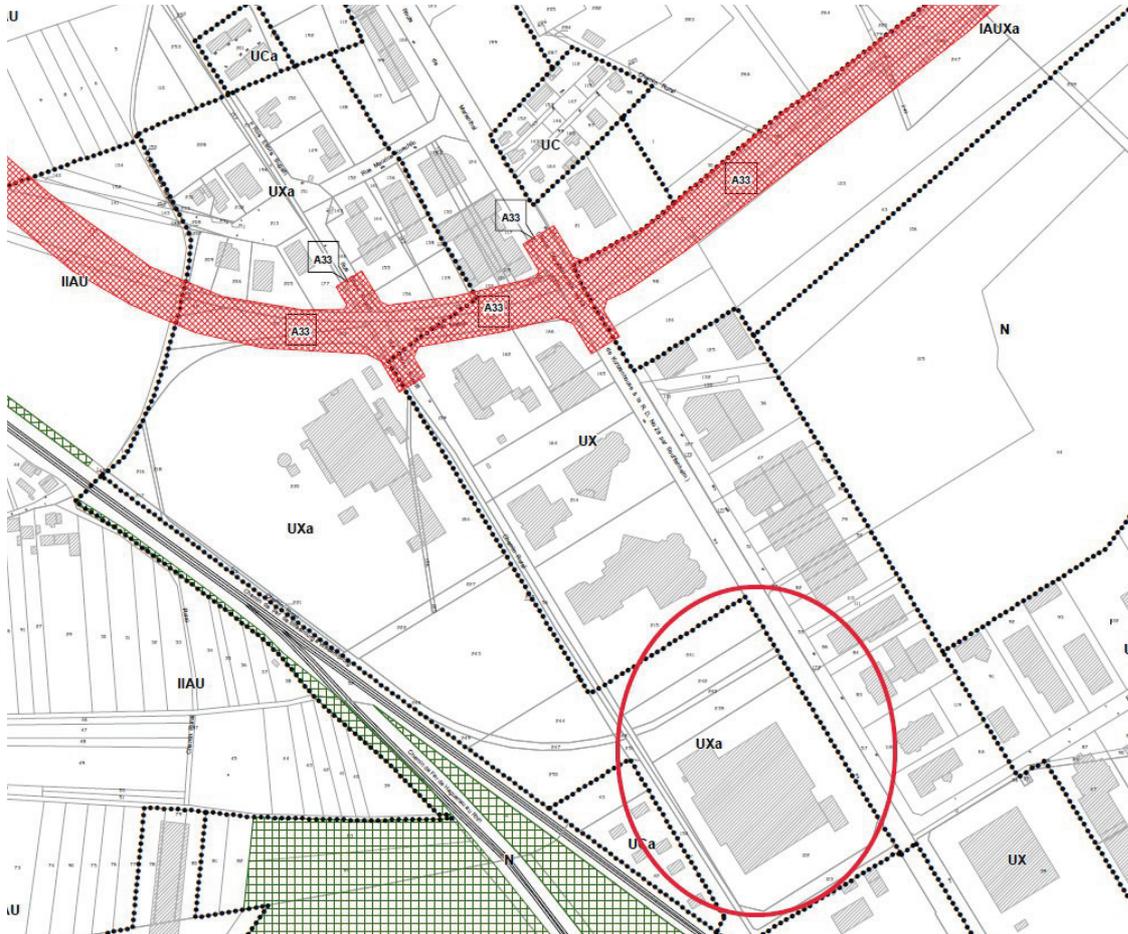


2. Zone UX route de Marienthal

L'ancien site de production de la société TIXIT situé route de Marienthal avait été détourné lors de l'élaboration du PLU pour l'inclure dans la zone UXa. Cette zone, plus restrictive que la zone UX, ne permet pas d'implanter un commerce. Seules les activités industrielles et artisanales y sont autorisées. Or l'ensemble de la route de Marienthal constitue aujourd'hui un ensemble cohérent de bâtiments commerciaux essentiellement dévolus au commerce automobile. L'arrêt du site de production amène aujourd'hui la collectivité à s'interroger sur le devenir de ce site.

Au vu de son accessibilité et de sa visibilité il pourrait aisément faire l'objet d'une reconversion vers un bâtiment commercial.

Aussi, sans préjuger d'un futur projet, la collectivité souhaite offrir plus de souplesse pour encourager la reconversion du site.



Une enquête publique a eu lieu du 20 mai au 11 juin 2019 inclus. M. Loïc PRUVOST a été nommé par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur. Il a tenu 3 permanences.

A l'occasion de cette enquête publique aucune observation n'a été enregistrée.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 17 juin 2019 concluant à un AVIS FAVORABLE sans réserve.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la procédure de modification n° 4 du PLU de Haguenau.

DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants,

VU la consultation des personnes publiques associées,

VU la décision de la MRAe du 23 avril 2019 de ne pas soumettre la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Haguenau à évaluation environnementale,

VU l'arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Haguenau,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 20 mai au 11 juin 2019 inclus,

VU le rapport du commissaire enquêteur,

VU le dossier de modification et les pièces ci-annexées,

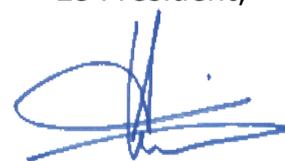
APPROUVE la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Haguenau

PREVOIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Haguenau et au siège de la CAH durant un mois et d'une publication dans un journal d'annonces légales

PREVOIT que le dossier de modification ainsi que le rapport du commissaire enquêteur soient tenus à la disposition du public en mairie de Haguenau et au siège de la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture

2019-CC-127	PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGUENAU : modification n°4 - approbation	
Pour	72	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Président,



Claude STURNI

Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

Affiché le	9 juillet 2019
Envoyé en Sous-Préfecture le	9 juillet 2019
Enregistré en Sous-Préfecture le	9 juillet 2019
Identifiant de télétransmission	067-200067874-20190627-14520-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme